

ATELIER MUNICIPAL DES ARTS (A.M.A.)

FICHE D'INSCRIPTION

À retourner au service Vie culturelle
Espace François Mengelatte
16, avenue Maransin - 65100 LOURDES

ANNÉE SCOLAIRE 2026 - 2027

NOM DE LA FAMILLE :

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER : (encadré réservé à l'administration)

- ☐ Fiche d'inscription complétée et signée
- ☐ Justificatif de domicile (de moins de 6 mois)
- ☐ Attestation de quotient familial CAF/MSA
- ☐ Attestation d'assurance (scolaire et/ou extrascolaire, responsabilité civile)
- ☐ Paiement en totalité (par chèque(s) bancaire(s), espèces ou chèques vacances ANCV)

INFORMATIONS FAMILLE :

Nom et prénom de l'élève :

Date de naissance :

Adresse complète :

N° de téléphone portable :

N° allocataire CAF :
(obligatoire pour calculer le QF)

Adresse mail :

RESPONSABLE LÉGAL 1

RESPONSABLE LÉGAL 2

Nom :

Prénom :

Adresse complète :

Tél. portable :



CHOIX DES PRATIQUES ARTISTIQUES :

ARTS PLASTIQUES

- | | |
|--|--------------------------------|
| ☐ Cours enfants (6 / 9 ans) : | mercredi de 9 h 30 à 11 h 30. |
| ☐ Cours enfants (9 / 12 ans) : | mercredi de 14 h à 16 h. |
| ☐ Cours jeunes (prépa. 13 / 17 ans) : | vendredi de 17 h 30 à 19 h 30. |
| ☐ Cours adultes : | lundi de 18 h à 20 h. |

THÉÂTRE

- | | |
|---|-----------------------------|
| ☐ Cours enfants et jeunes (7 / 13 ans) : | mercredi de 16 h à 17 h 30. |
| ☐ Cours adultes : | mercredi de 20 h à 22 h. |

AUTORISATIONS DIVERSES :

AUTORISÉ(E) À RENTRER SEUL(E)

☐ OUI☐ NON

J'autorise la commune à laisser mon enfant rentrer seul, uniquement à l'issue du temps d'enseignement.

DROIT À L'IMAGE

☐ OUI☐ NON

J'autorise la commune à photographier ou à filmer mon enfant au cours des activités d'enseignement artistique, pour utilisation sur les différents supports de communication de la ville.

INFORMATIONS CULTURELLES

☐ OUI☐ NON

J'autorise la ville à m'envoyer des informations, notamment concernant la saison culturelle.

INSCRIPTION :

L'inscription ne sera définitive que si elle est accompagnée de l'ensemble des pièces administratives demandées **ET** du paiement complet.

Aucun enfant/adulte ne peut assister au cours si le dossier n'est pas complet.

Les frais d'inscription sont payables dans leur intégralité (par chèque(s) bancaire(s), espèces ou chèques vacances ANCV) lors du dépôt du dossier complet.

Ce paiement fractionné ne concerne que les chèques bancaires en 1, 2 ou 3 chèques au moment de l'inscription. Aucun remboursement ne sera effectué en cours d'année.

Je soussigné(e) :

- ☐ certifie avoir pris connaissance du fonctionnement de l'Atelier Municipal des Arts et en accepter les termes ;
- ☐ certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur et d'en accepter les conditions;
- ☐ déclare exact l'ensemble des informations sur ma situation et mes revenus portés dans ce dossier.

Fait à

le

Signature de l'élève (ou de son représentant légal pour les mineurs)
(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

TARIFS

TARIFICATION ANNUELLE :

(encadré réservé à l'administration)

HABITANT LOURDES

ENFANTS ET JEUNES (moins de 18 ans)

- ☐ Tarif plein :185 €
- Tarif réduit* :
- ☐ QF < à 500 : 85 €
- ☐ QF 500 < 1000 :105 €
- ☐ QF 1000 < 1500 :125 €
- ☐ QF 1500 < 2000 :145 €
- ☐ QF 2000 et plus :185 €

ADULTES (plus de 18 ans)

- ☐ Tarif plein : 200 €
- Tarif réduit* :
- ☐ QF < à 500 :105 €
- ☐ QF 500 < 1000 :120 €
- ☐ QF 1000 < 1500 :140 €
- ☐ QF 1500 < 2000 :160 €
- ☐ QF 2000 et plus : 200 €
- ☐ Tarif retraité :140 €

EXTÉRIEUR COMMUNE

ENFANTS ET JEUNES (moins de 18 ans)

- ☐ Tarif plein : 230 €
- Tarif réduit* :
- ☐ QF < à 500 : 130 €
- ☐ QF 500 < 1000 : 150 €
- ☐ QF 1000 < 1500 : 170 €
- ☐ QF 1500 < 2000 : 190 €
- ☐ QF 2000 et plus : 230 €

ADULTES (plus de 18 ans)

- ☐ Tarif plein : 250 €
- ☐ Tarif réduit* : 120 €
- (personne bénéficiant des minima sociaux, demandeur d'emploi, étudiant et apprenti).
- ☐ Tarif retraité : 180 €

*(Sur présentation obligatoire d'un justificatif).

Avantages et réductions pour tous :

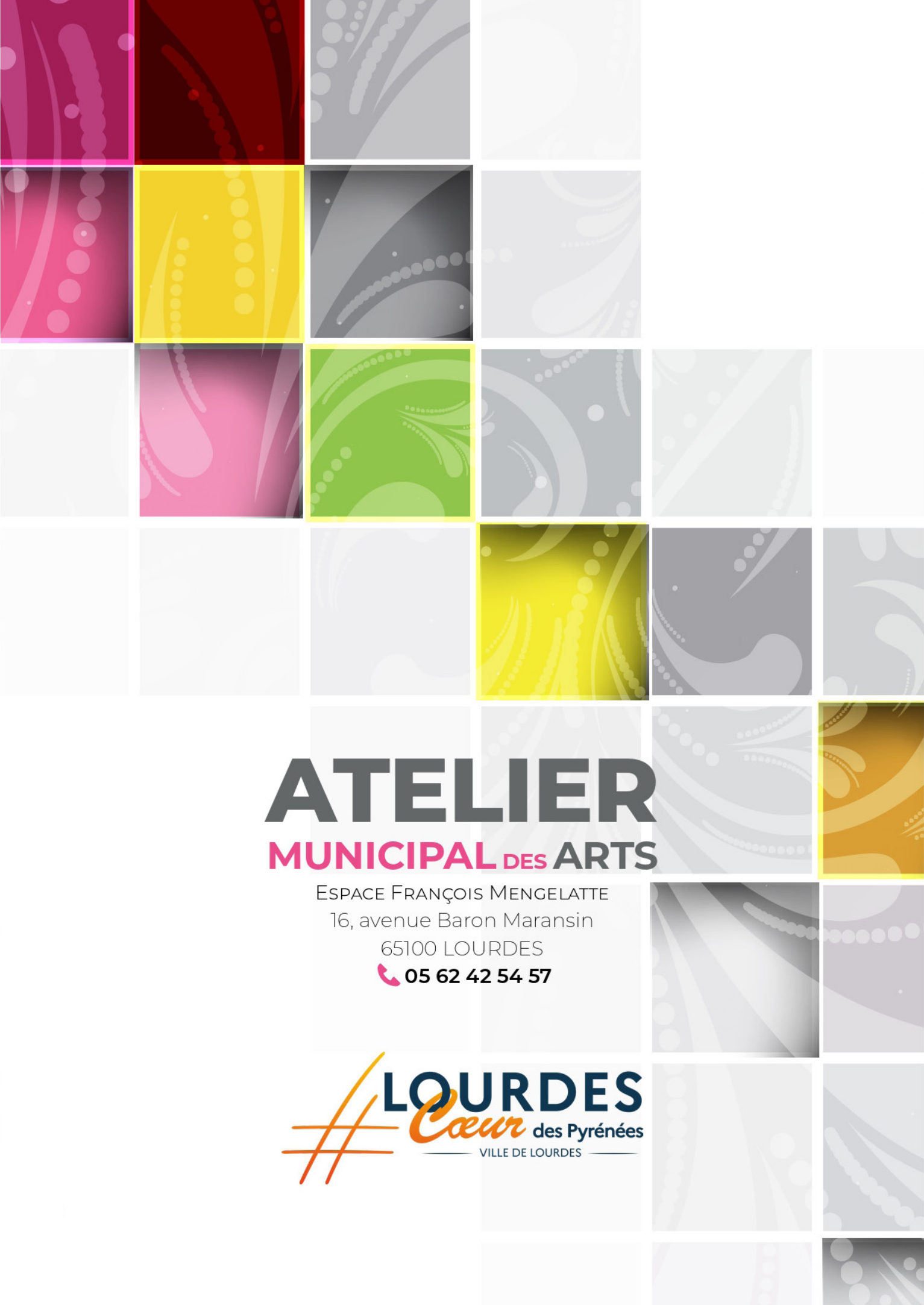
- Tarif pour le 2^e atelier pour la même personne : - 25 % sur le tarif le moins élevé.
- Tarif à partir de la 2^e personne d'une même famille : - 25 % pour le 2^e enfant et suivants.
- Les Chèques Vacances de l'ANCV sont acceptés.
- Deux cours d'essais gratuits sont proposés du **21 septembre au 2 octobre 2026**.

Total à régler :

Mode de règlement :

Chèque(s) : 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐

Espèces : ☐ en 1 fois.



ATELIER

MUNICIPAL DES ARTS

ESPACE FRANÇOIS MENGELATTE
16, avenue Baron Maransin
65100 LOURDES
☎ 05 62 42 54 57

